

Délibération n°30

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
30 mai 2018

Date d'affichage du
compte-rendu :
13 juin 2018

Objet :

**Les Jardins de la Culture :
adhésion de Riom Limagne et
Volcans à la Fondation du
Patrimoine en parallèle à la
souscription populaire lancée
pour la requalification du
couvent des Rédemptoristes
en écoles d'arts et de musique**

L'AN deux mille dix-huit, le 5 juin, le conseil communautaire, convoqué le 30 mai 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORIDUTOUR, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Philippe SCHAAL, Mme Florence PLUCHART, M Pierre BOS, M Bertrand BIGAY **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Philippe GAILLARD, a donné pouvoir à Marie-Pierre LORIN
- M Jean-Christophe GIGAULT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT LA MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- M Yves LIGIER, conseiller communautaire unique du CHEIX-SUR-MORGE, remplacé par M Bertrand BIGAY, conseiller communautaire suppléant
- Mme Régine PERRETON, a donné pouvoir à M Vincent RAYMOND
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- Mme Michèle GRENET
- Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

M Roland GRENET

Rapport n°30 – Les Jardins de la Culture : adhésion de Riom Limagne et Volcans à la Fondation du Patrimoine en parallèle à la souscription populaire lancée pour la requalification du couvent des Rédemptoristes en écoles d'arts et de musique

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 du 22 décembre 2017 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en Communauté d'Agglomération,

Considérant le plan de financement pour le chantier de requalification du couvent des Rédemptoristes en écoles d'arts et de musique (montant des travaux estimés à 4 629 416 €),

Considérant les avantages à adhérer à la Fondation du Patrimoine qui œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français, et engage des campagnes de souscriptions publiques et des appels aux dons pour financer des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif,

Considérant que les dons collectés par la Fondation sont réaffectés à la réalisation du projet et donnent droits à des réductions d'impôts pour les donateurs et que si une souscription est mobilisatrice, il est possible que la Fondation attribue des aides complémentaires,

Considérant qu'afin de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire auprès de la Fondation il convient d'adhérer à la Fondation du Patrimoine,

Considérant le montant de la cotisation de Riom Limagne et Volcans à ladite Fondation, fixé à 1 100 € :

✓	L'effectif de la commune / EPCI	Notre cotisation à partir de
	moins de 500 habitants	55 €
	moins de 1 000 habitants	75 €
	moins de 2 000 habitants	120€
	moins de 3 000 habitants	160 €
	moins de 5 000 habitants	230 €
	moins de 10 000 habitants	300 €
	moins de 30 000 habitants	600 €
	plus de 30 000 habitants	1 100 €

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve l'adhésion de Riom Limagne et Volcans à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation d'un montant de 1 100 €,**
- **approuve le principe de l'engagement d'une souscription populaire à engager par la Fondation,**
- **accepte la somme correspondant aux dons collectés par la Fondation,**
- **autorise le Président à signer tous documents se rapportant à la présente décision.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 6 juin 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

